

3 AVRIL 2006



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 3 avril 2006 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS
ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE**

Monsieur le conseiller **SERGE DION** est absent de son siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2006-04-162 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2006
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2006-04-163 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 20 MARS 2006
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

3 AVRIL 2006

- 2006-04-164 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2006
- N.M. 3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE MARS 2006
- 2006-04-165 3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 28 MARS 2006

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- 2006-04-166 4.1 FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT
- 2006-04-167 4.2 NOMINATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ AGRICOLE
- 2006-04-168 4.3 TOURNOIS DE GOLF AUXQUELS PARTICIPE LA VILLE DE BROMONT

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

- AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES H03-323 (ZONE LONGEANT LA RUE CHAMPLAIN ENTRE LA RUE DORION ET LAVIOLETTE) ET C06-613 (CHEMIN D'ADAMSVILLE)
- 2006-04-169 5.2 DISPENSE DE LECTURE DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-20-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES H03-323 (ZONE LONGEANT LA RUE CHAMPLAIN ENTRE LA RUE DORION ET LAVIOLETTE) ET C06-613 (CHEMIN D'ADAMSVILLE)* LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE
- 2006-04-170 5.3 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-20-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES H03-323 (ZONE LONGEANT LA RUE CHAMPLAIN ENTRE LA RUE DORION ET LAVIOLETTE) ET C06-613 (CHEMIN D'ADAMSVILLE)* LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE

6. RÈGLEMENTS

3 AVRIL 2006

2006-04-171 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-19-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H01-117 À MÊME LA ZONE H01-116 ET D'INCLURE LES NOUVELLES COTES D'INONDATION DE LA RIVIÈRE YAMASKA DANS LE SECTEUR D'ADAMSVILLE*

2006-04-172 6.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 920-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT INTERDISANT LE VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE À CERTAINES INTERSECTIONS*

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 TRÉSORERIE

2006-04-173 7.1.2 AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 31 MARS 2006

7.2 TRAVAUX PUBLICS

2006-04-174 7.2.1 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE ET D'ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE

2006-04-175 7.2.2 ADJUDICATION DU CONTRAT DE RÉFECTION DE RUES ET NOUVEAU PAVAGE, APPEL D'OFFRE TRV-SP02

2006-04-176 7.2.3 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'UNE RÉTROCHARGEUSE À 4 ROUES MOTRICES ET DIRECTIONNELLES AVEC BALANCIER TÉLESCOPIQUE, APPEL D'OFFRES TRV-SP03

2006-04-177 7.2.4 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET MONSIEUR PASCAL BERNARD AFIN QUE CE DERNIER SE RACCORDE AUX SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS

2006-04-178 7.2.5 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LA RÉGIE INTER MUNICIPALE D'ÉLIMINATION DE DÉCHETS SOLIDES DE BROME-MISSISQUOI (RIEDSBR) RELATIVEMENT À LA COLLECTE DES DÉCHETS DOMESTIQUES DANGEREUX (DDD)

7.3 URBANISME

2006-04-179 7.3.1 DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ENLÈVEMENT D'EFFLEUREMENT ROCHEUX ET REMBLAI, LOT 2 928 590, DU CADASTRE DU QUÉBEC, 1100, CHEMIN D'ADAMSVILLE

2006-04-180 7.3.2 DEMANDE D'AUTORISATION POUR UTILISATION À UNE AUTRE FIN QUE L'AGRICULTURE DU LOT 2 590 908, DU CADASTRE DU QUÉBEC, 82, CHEMIN BELVAL

3 AVRIL 2006

- 2006-04-181 7.3.3 SERVITUDE DE CONSERVATION ET SERVITUDE POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE PISTE MULTI-FONCTIONNELLE, ROYAL BROMONT
- 2006-04-182 7.3.4 SERVITUDE ÉQUESTRE ET DE CONSERVATION ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET 9152-2318 QUÉBEC INC (SITE OLYMPIQUE)
- 2006-04-183 7.3.5 PROJET DE TRANSACTION ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET ÉLECTRON INC. RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 410, RUE DE LA COURONNE
- 2006-04-184 7.3.6 ACCEPTATION D'UNE CONVENTION INTERVENUE ENTRE MONSIEUR FULGENCE MÉNARD ET LA VILLE DE BROMONT RELATIVEMENT À UN ACTE D'ÉCHANGE À VENIR, RUE DE DRUMMOND

7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 2006-04-185 7.5.1 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE MODULES DE JEUX AU PARC D'IBERVILLE
- 2006-04-186 7.5.2 CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA FÊTE DU CHOCOLAT
- 2006-04-187 7.5.3 CONTRIBUTION FINANCIÈRE AUX BEAUX DIMANCHES AINSI QUE CONVENTION DE PARTENARIAT
- 2006-04-188 7.5.4 MONDIAL CYCLOTOUTOUR DES CANTONS

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 2006-04-189 7.7.1 NOM DONNÉ À UNE NOUVELLE RUE CONSTRuite DANS LE SECTEUR DU LAC SHEFFINGTON
- 2006-04-190 7.7.2 CAUTIONNEMENT À LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
- 2006-04-191 7.7.3 FINANCEMENT D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA CONSTRUCTION D'UN MANÈGE INTÉRIEUR AU SITE OLYMPIQUE

8. DIVERS

- 2006-04-192 8.1 SUBVENTIONS ACCORDÉES À DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF

3 AVRIL 2006

2006-04-193 8.2 CONTRAT DE VENTE PAR LA VILLE DE BROMONT À MONSIEUR GILLES DUPUIS ET MADAME MARYSE LAMIRANDE DU LOT 3 346 572 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SUITE À UNE SOUMISSION PUBLIQUE (RUE DRUMMOND)

2006-04-194 8.3 FONDATION DES MALADIES DU CŒUR DU QUÉBEC : DEMANDE DE SOLLICITATION

9 AFFAIRES DU PERSONNEL

2006-04-195 9.1 PERMANENCE DE MONSIEUR CLAUDE SAVOIE À TITRE D'OPÉRATEUR ET HOMME D'ENTRETIEN AUX LOISIRS

2006-04-196 9.2 EMBAUCHE D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE

10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

N.M. 10.1 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR DANIEL FILION, ING. DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DIRECTION DE L'EST DE LA MONTÉRÉGIE, CONCERNANT L'ÉTUDE DE DRAINAGE DE LA ROUTE 241 (RUE SHEFFORD)

N.M. 10.2 DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DU COMITÉ DE LA FAMILLE DE BROMONT TENUES LES 20 DÉCEMBRE 2005 ET 13 JANVIER 2006.

11. VARIA

2006-04-197 11.1 TRANSFERT BUDGÉTAIRE À LA SODEB

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

2006-04-198 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

3 AVRIL 2006

2006-04-162

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2006**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée des membres du Conseil municipal du 3 avril 2006 avec la modification suivante :

– le sujet suivant a été ajouté au « Varia » de l'ordre du jour :

11.1 TRANSFERT BUDGÉTAIRE À LA SODEB

ADOPTÉ

2006-04-163

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 20 MARS 2006**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée des membre du Conseil municipal tenue le 20 mars 2006, avec la modification suivante :

- la résolution 2006-03-154 aurait du se lire de la façon suivante :

2006-03-154

**PARTENARIAT ÉCONOMIQUE ENTRE VILLE DE BROMONT,
SAINT-JEAN ET SOREL**

ATTENDU QU'une entente de deux ans a été signé entre le Conseil Économique du Haut-Richelieu (CLD) représenté ici par le Consortium économique régional Inc. (CER) et Economic Development Council of Northern Vermont (EDCNV) ;

ATTENDU QU'une entente de travaille, en partenariat avec la région de la Nouvelle-Angleterre (Vermont), est possible pour notre région ;

ATTENDU QU'il s'agit d'un projet unique au Québec et facilitera les échanges économiques inter-frontières ;

3 AVRIL 2006

ATTENDU QUE cette entente englobe la Montérégie ainsi que les Cantons de l'Est ;

ATTENDU QUE le projet Québec/Vermont a comme objectifs de :

- Cibler et identifier les secteurs d'activités similaires (créneaux) à fort potentiel de chacun des deux côtés de la frontière ;
- Cibler et identifier les entreprises (PME) aguerries et bien implantées ;
- Susciter des partenariats (Matchmaking) entre les entreprises ;
- Susciter des transferts technologiques ;
- Susciter des investissements locaux et étrangers ;
- Définir des indicateurs de performances afin d'évaluer les retombées économiques ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est désireuse de s'inscrire dans ce partenariat ;

ATTENDU QUE les deux régions investissent réciproquement quelques 100 000\$;

ATTENDU QUE la quote-part de la Ville de Bromont est évaluée à 10 000\$;

ATTENDU la recommandation de la SODEB ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**

APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la SODED à faire partie du consortium économique du Haut-Richelieu et de transférer une somme de **DIX MILLE DOLLARS (10 000 \$)** dans le compte de la SODEB afin de payer la quote-part dudit partenariat avec les villes concernées.

QUE ladite somme de **DIX MILLE DOLLARS (10 000 \$)** soit imputée au surplus accumulé.

ADOPTÉ

ADOPTÉ

2006-04-164

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2006

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

3 AVRIL 2006

D'adopter la liste des comptes à payer au montant d'**UN MILLION TROIS CENT ONZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-TREIZE DOLLARS ET QUARANTE-HUIT CENTS (1 311 373,48 \$)** à payer par le fonds d'administration.

D'autoriser le trésorier, Monsieur Francis Deveault, à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

N.M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE MARS 2006

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de mars 2006. Le montant des permis émis durant le mois de mars 2006 se chiffre à **QUATRE MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-DEUX MILLE CENT TRENTE-HUIT DOLLARS (4 662 138 \$)**.

2006-04-165

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 28 MARS 2006

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations des membres du Comité consultatif d'urbanisme contenues dans le procès-verbal de l'assemblée tenue le 28 mars 2006.

ADOPTÉ

3 AVRIL 2006

2006-04-166

**FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS : FORMULAIRE
DE CONSENTEMENT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal est disposé à prendre en charge le coût de la participation de Madame Pauline Quinlan, mairesse, aux réunions du Conseil national d'administration de la Fédération Canadienne des municipalités.

ADOPTÉ

2006-04-167

**NOMINATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AU SEIN DE LA
SOCIÉTÉ AGRICOLE**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination de deux représentants sur le conseil d'administration de la Société d'agriculture du comté de Shefford ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer Monsieur **JEAN-MARC MALTAIS**, conseiller délégué au tourisme, à titre de représentant de la Ville de Bromont au sein du conseil d'administration de la Société d'agriculture du comté de Shefford.

QUE, Monsieur Jacques Des Ormeaux, gestionnaire principal, accompagne Monsieur Jean-Marc Maltais.

ADOPTÉ

2006-04-168

**TOURNOIS DE GOLF AUXQUELS PARTICIPE LA VILLE DE
BROMONT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

3 AVRIL 2006

D'autoriser les membres du Conseil à assister aux tournois de golf suivants et d'autoriser le paiement, pour chacun d'eux, d'une somme ne dépassant pas **HUIT CENTS DOLLARS (800,00 \$)** :

- Classique BMP
- Tournoi du maire de Cowansville
- Tournoi du parc industriel
- Tournoi de la Ville de Bromont
- Chambre de commerce du district de Granby-Bromont
- Paroisse Saint-François-Xavier
- Classique du Groupe financier Banque royal

ADOPTÉ

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL
QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DE
SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES H03-323 (ZONE
LONGEANT LA RUE CHAMPLAIN ENTRE LA RUE DORION ET
LAVIOLETTE) ET C06-613 (CHEMIN D'ADAMSVILLE)**

Monsieur le conseiller **ONIL COUTURE** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de modifier les grilles de spécifications relatives aux zones H03-323 (zone longeant la rue Champlain entre la rue Dorion et Laviolette) et C06-613 (chemin d'Adamsville).

2006-04-169

**DISPENSE DE LECTURE DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 876-20-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL
QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DE
SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES H03-323 (ZONE
LONGEANT LA RUE CHAMPLAIN ENTRE LA RUE DORION ET
LAVIOLETTE) ET C06-613 (CHEMIN D'ADAMSVILLE) LORS DE LEUR
ADOPTION RESPECTIVE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

3 AVRIL 2006

DE dispenser le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 876-20-2006 intitulé *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES H03-323 (ZONE LONGEANT LA RUE CHAMPLAIN ENTRE LA RUE DORION ET LAVIOLETTE) ET C06-613 (CHEMIN D'ADAMSVILLE)*, lors de leur adoption respective.

ADOPTÉ

2006-04-170

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-20-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES H03-323 (ZONE LONGEANT LA RUE CHAMPLAIN ENTRE LA RUE DORION ET LAVIOLETTE) ET C06-613 (CHEMIN D'ADAMSVILLE) LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE*

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2006-04-169 dispensant le greffier de lire les projets de règlement et le règlement numéro 876-20-2006 lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le premier projet de règlement numéro 876-20-2006 intitulé *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES H03-323 (ZONE LONGEANT LA RUE CHAMPLAIN ENTRE LA RUE DORION ET LAVIOLETTE) ET C06-613 (CHEMIN D'ADAMSVILLE)*.

ADOPTÉ

2006-04-171

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-19-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H01-117 À MÊME LA ZONE H01-116 ET D'INCLURE LES NOUVELLES COTES D'INONDATION DE LA RIVIÈRE YAMASKA DANS LE SECTEUR D'ADAMSVILLE*

3 AVRIL 2006

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2006-02-066 dispensant le greffier de lire les projets de règlement et le règlement numéro 876-19-2006 lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 876-19-2006 intitulé *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H01-117 À MÊME LA ZONE H01-116 ET D'INCLURE LES NOUVELLES COTES D'INONDATION DE LA RIVIÈRE YAMASKA DANS LE SECTEUR D'ADAMSVILLE.*

ADOPTÉ

2006-04-172

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 920-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT INTERDISANT LE VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE À CERTAINES INTERSECTIONS

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2006-03-149 dispensant le greffier de lire le projet de règlement et le règlement numéro 920-2006 lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 920-2006 intitulé *RÈGLEMENT INTERDISANT LE VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE À CERTAINES INTERSECTIONS.*

ADOPTÉ

3 AVRIL 2006

2006-04-173

AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 31 MARS 2006

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, telle que déposé, la liste des amendements budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2006.

D'autoriser le trésorier à effectuer lesdits amendements budgétaires.

QUE la dite liste des amendements budgétaires fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

2006-04-174

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE ET D'ÉPANDAGE
D'ABAT-POUSSIÈRE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a invité des entreprises à soumettre des prix pour la fourniture et l'épandage d'abat poussière ;

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 27 mars 2006, les soumissions suivantes ont été reçues ;

APPEL D'OFFRES # TRV-SI05-2006 FOURNITURE ET ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE				
	LOT A	PRODUIT	LOT B	PRODUIT
Multi Routes Inc.	0.263 \$/litre	Chlorure Calcium 35%		
Multi Routes Inc.	0.238 \$/litre	Chlorure Magnésium 35%		
Somavrac (C.C.) Inc.	0.280 \$/litre	Chlorure Calcium 35%		
CALCLO 2000 Inc.			0.139 \$/litre	CALCLO 20
Les entreprises Bouget Inc.			0.149 \$/litre	SOLNAT 340

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

3 AVRIL 2006

D'ADJUGER le contrat pour la fourniture et l'épandage d'abat poussière pour l'année 2006, pour le lot A au plus bas soumissionnaire conforme, soit Multi Routes Inc. au prix de **0.238 \$/litre taxes en sus** et pour le lot B au plus bas soumissionnaire conforme, soit Calclo 2000 Inc. au prix de **0.139 \$/litre taxes en sus**.

QUE les paiements s'effectueront sur présentation des factures.

ADOPTÉ

2006-04-175

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE RÉFECTION DE RUES ET
NOUVEAU PAVAGE, APPEL D'OFFRE TRV-SP02**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a publié un appel d'offres public relatif au pavage de nouvelles rues ainsi qu'à des travaux de réfection sur ces rues existantes ;

ATTENDU QUE la liste des rues choisies a été réalisée en fonction de l'étude de la firme GIE sur la dégradation des surfaces et fondation du réseau routier de la Ville de Bromont ainsi que à partir du plan triennal ;

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions, le 1 mars 2006 à 14 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX, taxes incluses
Construction DJL	783 656,42 \$
Pavage Maska	843 013,59 \$
Sintra Inc. (région de Granby)	824 875,33 \$
Les Entreprises Bourget Inc.	905 409,97 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'ADJUGER le contrat de pavage et de réfection des rues au plus bas soumissionnaire conforme soit, à Construction DJL Inc. pour un montant de **SEPT CENT QUATRE VINGT-TROIS MILLE SIX CENT CINQUANTE-SIX DOLLARS ET QUARANTE-DEUX CENTS (783 656,42 \$)**, taxes incluses.

QUE la dite adjudication soit conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

3 AVRIL 2006

QUE la Ville de Bromont s'engage à retourner le cautionnement de soumission des soumissionnaires non retenus dès l'acceptation de la recommandation.

ADOPTÉ

2006-04-176

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'UNE
RÉTROCHARGEUSE À 4 ROUES MOTRICES ET
DIRECTIONNELLES AVEC BALANCIER TÉLESCOPIQUE, APPEL
D'OFFRES TRV-SP03**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est allée en soumission publique pour la location-achat ou pour un crédit bail opérationnel d'une rétrochargeuse à 4 roues motrices le 6 février 2006 dernier ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a demandé deux options d'achat dont une avec échange de la rétrochargeuse actuelle ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions le 22 février 2006 à 14h00 la soumission suivante a été reçue :

Nom du soumissionnaire	PRIX par mois (taxes incluses)	Analyse
WAJAX	2734,13 \$	Conforme

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat d'un crédit bail opérationnel pour une durée de 60 mois, pour l'option excluant l'échange, de la rétrochargeuse à 4 roues motrices au plus bas soumissionnaire conforme soit Wajax Inc. pour la somme de **DEUX MILLE SEPT CENT TRENTE-QUATRE DOLLARS ET TREIZE CENTS PAR MOIS (2 734,13 \$)** incluant les taxes.

D'aviser l'adjudicataire que la Ville de Bromont se réserve le droit de conserver l'option d'achat et qu'elle avisera l'adjudicataire de son choix à la fin de la quatrième année de location.

ADOPTÉ

3 AVRIL 2006

2006-04-177

ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET MONSIEUR PASCAL BERNARD AFIN QUE CE DERNIER SE RACCORDE AUX SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS

ATTENDU QUE Monsieur Bernard est propriétaire du lot 2 930 950 du cadastre officiel du Québec, sur la rue Charlevoix ;

ATTENDU QUE Monsieur Bernard veut construire une maison sur son lot et désire se raccorder aux services d'égout et d'aqueduc de la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE Monsieur Nicolas Rousseau a écrit une lettre à Monsieur Bernard le 14 février 2006, confirmant que ce dernier peut se raccorder aux services d'égout et d'aqueduc de la Ville et qu'il peut lui-même compléter la rue en face de sa propriété, et ce entièrement à ses frais ;

ATTENDU QUE Monsieur Pascal Bernard et la Ville de Bromont ont convenu une entente ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie de ladite entente ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver l'entente telle qu'elle a été signée par Monsieur Nicolas Rousseau, directeur de la gestion et du développement du territoire.

ADOPTÉ

2006-04-178

ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LA RÉGIE INTER MUNICIPAL D'ÉLIMINATION DE DÉCHETS SOLIDES DE BROME-MISSISQUOI (RIEDSBR) RELATIVEMENT À LA COLLECTE DES DÉCHETS DOMESTIQUES DANGEREUX (DDD)

ATTENDU QUE la proposition reçue de la Régie Intermunicipale d'Élimination De Déchets Solides De Brome-Missisquoi (RIEDSBM) concernant la prise en charge des résidus domestiques dangereux pour les résidents de la Ville de Bromont au prix moyen de 2,50 \$/kg ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

3 AVRIL 2006

QUE la Ville de Bromont assume les coûts pour la disposition des déchets domestiques dangereux au site d'enfouissement de RIEDSBM situé au 2500, rang St-Joseph à Cowansville pour un maximum de 10 000,00 \$, selon les mesures et limitations suivantes :

- a) Le tarif s'applique au DDD des citoyens des résidences, excluant les commerces et industries et les entrepreneurs;
- b) Les citoyens doivent fournir deux (2) preuves de résidences de la Ville de Bromont pour disposer des déchets sur le site d'enfouissement de RIEDSBM et ces déchets doivent être identifiées avec la mention «Ville de Bromont »;
- c) Le poids total des déchets déposés au site d'enfouissement est limité à 4000 kg pour l'ensemble des citoyens;
- d) Les journées autorisées sont celles indiquées par RIEDSBM, sur la cédule ci-jointe;
- e) RIEDSBM fournira mensuellement à la Ville de Bromont une facturation payable net 30 jours en indiquant le nom des utilisateurs, le poids des déchets déposés et le montant à payer pour chacun et finalement le montant global à payer;
- f) RIEDSBM fournira à la Ville de Bromont l'attestation de l'élimination des DDD dans un lieu autorisé à la fin de la saison;
- g) La mairesse, Madame Pauline Quinlan et le directeur des travaux publics, Monsieur Jean Lanciault soient autorisés à signer l'entente avec la RIEDSBM.

ADOPTÉ

2006-04-179

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ENLÈVEMENT
D'EFFLEUREMENT ROCHEUX ET REMBLAI, LOT 2 928 590, DU
CADASTRE DU QUÉBEC, 1100, CHEMIN D'ADAMSVILLE**

ATTENDU QUE Monsieur Mario Dion est propriétaire du lot 2 928 590 (remplacement par rénovation des lots 656 et 659 du cadastre de Farnham) avec bâtiments agricoles, situé au 1100, chemin Adamsville à Bromont ;

ATTENDU QUE la propriété de Monsieur Mario Dion est localisée à l'intérieure des limites de l'aire protégée par la *Loi pour la protection du territoire et activités agricoles du Québec* (LPTAAQ) ;

ATTENDU QUE la demande est présentée par « Huard Excavation Inc. » et vise à extraire le roc présent à affleurement de sol présent sur la propriété de Monsieur Mario Dion ;

ATTENDU QUE le demandeur « Huard Excavation Inc. » et Monsieur Mario Dion ont soumis une proposition de lettre d'entente datée du 26 novembre 2003 s'engageant à finaliser les travaux de prélèvement de la couche rocheuse sur une

3 AVRIL 2006

superficie de 5000 m² et la revalorisation du site dans les deux (2) ans suivant la signature de la lettre d'entente ;

ATTENDU QUE la demande présentée vise à obtenir un renouvellement ou une extension du délai accordé en vertu de la décision de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec en date du 26 février 2004 ;

ATTENDU QU'à la lecture du rapport de Monsieur Sylvain Goyette, agronome, il appert que seulement un tiers des travaux planifiés en 2004 ont été réalisés ce qui semble indiquer qu'un travail partiel au cours des 24 derniers mois ;

ATTENDU QU'aucun échéancier visant étalement des travaux n'apparaît à la présente demande ;

ATTENDU QUE l'exploitation d'une carrière n'est pas autorisée à la grille des usages et normes de la zone A05-505 du règlement de zonage 876-2003.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE ne pas appuyer la demande du requérant « Huard Excavation Inc. » et du propriétaire Monsieur Mario Dion pour prolonger l'autorisation d'effectuer le prélèvement de la couche rocheuse sur une superficie de 5000 m² et ordonne de revaloriser le site par l'étalement de la terre arable actuellement entreposée en tas sur le site d'ici 180 jours.

ADOPTÉ

2006-04-180

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR UTILISATION À UNE AUTRE
FIN QUE L'AGRICULTURE DU LOT 2 590 908, DU CADASTRE DU
QUÉBEC, 82, CHEMIN BELVAL**

ATTENDU QUE Madame Marielle Belval est propriétaire du lot 2 590 908 (remplacement par rénovation le lot 1074 du cadastre du Bromont) avec bâtiments, soit le 81, chemin Belval (lot bordé par les chemins Belval et Racine) ;

ATTENDU QUE la propriété de Madame Marielle Belval est localisée à l'intérieure des limites de l'aire protégée par la *Loi pour la protection du territoire et activités agricoles du Québec* (LPTAAQ) ;

ATTENDU QUE Madame Marielle Belval exploite la ferme à des fins agricoles, acéricoles et forestières (accréditation de producteur forestier) ;

ATTENDU QUE Madame Marielle Belval occupe la maison ancestrale (± 1880) de type unifamiliale de structure isolée (81, chemin Belval) en droits acquis ;

3 AVRIL 2006

ATTENDU QUE Madame Marielle Belval désire offrir à même la maison ancestrale, (en usage accessoire) la mise en location d'une chambre au rez-de-chaussée à titre « Hébergement à la ferme » ;

ATTENDU QU'aucun travail n'est requis au bâtiment en raison que la chambre offerte en location est une pièce déjà existante ;

ATTENDU QUE la location de la chambre proposée serait dans un cadre d'activité relié à l'exploitation de la ferme ;

ATTENDU QUE la location d'une chambre est autorisée au règlement de zonage 876-2003.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer la demande d'autorisation à une fin autre qu'agricole de Madame Marielle Belval auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole.

ADOPTÉ

2006-04-181

**SERVITUDE DE CONSERVATION ET SERVITUDE POUR
L'ÉTABLISSEMENT D'UNE PISTE MULTI-FONCTIONNELLE,
ROYAL BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et le Complexe Dufferin Inc. (le promoteur) ont conclu une entente préalable de conservation afin d'identifier une démarche à suivre pour protéger des terrains bordant la rivière Yamaska dans le projet immobilier du promoteur ;

ATTENDU la résolution 2006-03-132 autorise ladite entente de conservation entre le promoteur et la Ville ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont considère très importante la conclusion de la présente entente afin de protéger l'écosystème de la rivière Yamaska et ce, en lien avec sa stratégie de protection des espaces verts et des milieux naturels ;

ATTENDU QUE le promoteur désire convenir avec la Ville de Bromont des modalités de don à des fins de conservations de différentes parties de terrains ainsi que de servitude de conservation et de piste multifonctionnelle ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie de l'acte de servitude de conservation et pour l'établissement d'une piste multifonctionnelle ;

3 AVRIL 2006

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse ou, en son absence le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ledit acte de servitude.

ADOPTÉ

2006-04-182

SERVITUDE ÉQUESTRE ET DE CONSERVATION ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET 9152-2318 QUÉBEC INC (SITE OLYMPIQUE)

ATTENDU QUE la « Stratégie de protection des espaces verts et des milieux naturels » adoptée par le conseil municipal en séance régulière le 7 février 2005 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est engagé, à établir une servitude équestre et de conservation aux termes d'un acte de vente par la Société d'agriculture du comté de Shefford, le 7 octobre 2005 et publié à Brome sous le numéro 12 752 355, envers la compagnie 9152-2318 Québec Inc. (Roger Deslauriers) ;

ATTENDU QUE la dite servitude est en conformité avec de le « Plan d'intervention, Site Olympique de Bromont » que la Ville a adopté le 2 mai 2005 ;

ATTENDU QUE le sommet (partie du lot 3 598 882 du cadastre officiel du Québec étant le fond dominant) sera cédé à l'organisme de Conservation de la Nature vers le mois de juin après que ledit sommet soit cadastré ;

ATTENDU QUE ladite servitude est réelle et perpétuelle, consistant à une servitude de protection et d'usage pour une utilisation réservée à la promotion des sports équestres, à la tenue de concours et d'événements équestres, aux activités sportives et aux activités culturelles ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse ou, en son absence le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ledit acte de servitude.

ADOPTÉ

3 AVRIL 2006

2006-04-183

**PROJET DE TRANSACTION ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET
ÉLECTRON INC. RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 410,
RUE DE LA COURONNE**

ATTENDU QU'« Électron Inc (Mat. 1146455432) » est propriétaire de l'immeuble situé au 410, rue de la Couronne en vertu d'un jugement de la Cour supérieure rendu le 21 janvier 2004 ;

ATTENDU QUE la Cour suprême a statué en faveur de « Électron Inc (Mat. 1146455432) » en date du 6 octobre 2005 ;

ATTENDU QUE Monsieur Pierre Dumas pour « Électron Inc (Mat. 1146455432) » a accepté de signer une « **TRANSACTION** » entre « Électron Inc (Mat. 1146455432) » et la « Ville de Bromont » ;

ATTENDU QU'« Électron Inc (Matricule : 1146455432) » s'engage à procéder selon les termes inscrits au dit document et ce, au plus tard le 15 mai 2006 pour régler à l'amiable la situation de nuisance présente.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver le document préparé par M^e Éline Francis et signé par Monsieur Pierre Dumas pour « Électron Inc (Mat. 1146455432) » en date du 17 mars 2006.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ladite transaction.

ADOPTÉ

2006-04-184

**ACCEPTATION D'UNE CONVENTION INTERVENUE ENTRE
MONSIEUR FULGENCE MÉNARD ET LA VILLE DE BROMONT
RELATIVEMENT À UN ACTE D'ÉCHANGE À VENIR, RUE DE
DRUMMOND**

ATTENDU QUE Monsieur Fulgence Ménard est propriétaire du lot 2 930 307, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, situé sur la rue de Drummond ;

3 AVRIL 2006

ATTENDU QUE Ville de Bromont est propriétaire du lot 3 163 743, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, correspondant à une partie de la rue de Drummond ;

ATTENDU QUE Monsieur Fulgence Ménard s'adresse à Ville de Bromont pour acquérir une partie de la rue de Drummond (une partie du lot 3 163 743) afin de rendre son immeuble plus rectiligne ;

ATTENDU QUE la partie de la rue de Drummond convoité par Monsieur Ménard est libre de toutes infrastructures municipales ;

ATTENDU QUE la rue de Drummond ceinture l'immeuble de Monsieur Ménard sur trois de ses quatre côtés et qu'un fossé, pour l'écoulement des eaux pluviales, empiète sur l'immeuble de Monsieur Ménard sur environ soixante-quinze pourcent (75 %) de cette façade ;

ATTENDU QU'une convention est intervenue entre Monsieur Fulgence Ménard et Ville de Bromont relativement à un acte d'échange à intervenir entre les parties ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie de la convention.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, à signer, pour et au nom de Ville de Bromont, ladite convention.

QUE la Ville de Bromont accepte les termes de la convention intervenue avec Monsieur Fulgence Ménard.

ADOPTÉ

2006-04-185

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE MODULES DE
JEUX AU PARC D'IBERVILLE**

ATTENDU QUE les modules de jeux du parc d'Iberville présente des risques pour les usagers ;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres pour la fourniture de modules de jeux ;

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions, le 15 mars 2006, à 11 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

3 AVRIL 2006

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX SOUMIS (taxes incluses)
Tessier Récréo-Parc	31 098,16 \$
Les équipements récréatifs Jambette Inc.	32 777,72 \$

ATTENDU QUE la firme Tessier Récréo-parc est jugée non-conforme en vertu de l'article 3 des conditions particulières qui stipule que : « La soumission doit proposer des éléments en tous points conformes au devis » ;

ATTENDU QUE certains éléments de la soumission présentée par ladite firme tels que, la fourniture des poteaux d'aluminium 4"x 4", la glissoire courbe de plastique moulé, l'échelle circulaire, le tuyau de pompier sont absents ou remplacés par d'autres éléments jugés non conformes au devis ;

ATTENDU QUE les sommes budgétaires nécessaires sont disponibles.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le contrat de fourniture des modules de jeux du parc d'Iberville au seul soumissionnaire conforme soit la firme Les Équipements récréatifs Jambette Inc. pour le montant de **TRENTE DEUX MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX-SEPT DOLLARS ET SOIXANTE-DOUZE CENTS (32 777,72 \$)**, taxes incluses.

ADOPTÉ

2006-04-186

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA FÊTE DU CHOCOLAT

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'évènements ;

ATTENDU QUE le Service de loisir, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC) a procédé à l'analyse de la demande de cet organisme ;

ATTENDU QUE les sommes budgétaires nécessaires sont disponibles ;

3 AVRIL 2006

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le versement d'une contribution financière de **DIX MILLE DOLLARS (10 000\$)** incluant toutes les taxes applicables et d'autoriser les Services impliqués à dispenser les services inscrits à la convention de partenariat à même leurs budgets.

D'accorder au directeur du SLCVC le pouvoir de signer la convention de partenariat avec le représentant de la Fête du chocolat et de contrôler et évaluer la participation de la Ville et des promoteurs.

ADOPTÉ

2006-04-187

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE AUX BEAUX DIMANCHES AINSI
QUE CONVENTION DE PARTENARIAT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'évènements ;

ATTENDU QUE le SLCVC a procédé à l'analyse de la demande de cet organisme ;

ATTENDU QUE les sommes budgétaires nécessaires sont disponibles.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le versement d'une contribution financière à l'organisation les Beaux Dimanches de Bromont de **TROIS MILLE DEUX CENTS DOLLARS (3 200 \$)** incluant toutes les taxes applicables.

D'accorder au directeur du SLCVC le pouvoir de signer la convention de partenariat avec le représentant des Beaux Dimanches et de contrôler et évaluer la participation de la Ville et des promoteurs.

ADOPTÉ

2006-04-188

MONDIAL CYCLOTOUR DES CANTONS

3 AVRIL 2006

ATTENDU QUE l'organisme Événements sportifs de Bromont organise l'évènement Mondial cyclotour des Cantons et que celui-ci se tiendra le 9 juillet 2006;

ATTENDU QUE les Services concernés par cet évènement ne s'opposent pas à la tenue de cet évènement;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les Services concernés à assurer l'encadrement nécessaire et à émettre les permis requis pour la tenue de cet évènement et cela, à titre gratuit.

ADOPTÉ

2006-04-189

NOM DONNÉ À UNE NOUVELLE RUE CONSTRuite DANS LE SECTEUR DU LAC SHEFFINGTON

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la rue désignée par le lot numéro 3 694 425, du cadastre officiel du Québec, soit nommée rue de Sheffington, du nom donné à une ancienne bourgade qui vers les années 1875 était très florissante et qui comptait, entre autres, plusieurs moulins, une école, deux magasins généraux, un bureau de poste, un maréchal-ferrant, un atelier de fabrication de cercueil, en plus d'une dizaine de maisons avec fermes actives.

ADOPTÉ

2006-04-190

CAUTIONNEMENT À LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a acquis le site des trois lacs, soit plus de 90 acres, dans le but de conserver intactes les installation olympiques actuelles ;

ATTENDU QUE la Société d'agriculture a quant à elle acquis les 30 acres adjacents sur lesquels sont disposées les installation permanentes actuelles du site olympique ;

3 AVRIL 2006

ATTENDU QUE la Société d'agriculture est un organisme dont l'un des buts primordiaux est la préservation des sports équestres à Bromont ;

ATTENDU QUE les infrastructures du site olympique de 1976 ont été conservées, améliorées et qu'elles continuent d'accueillir annuellement des compétitions internationales ;

ATTENDU QUE la société d'agriculture du comté de Shefford a fait une demande de cautionnement à la Ville de Bromont, au montant de 49 500\$, pour la construction du manège extérieur en 2005 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la demande de cautionnement de la part de la Société d'Agriculture du comté de Shefford, au montant de **QUARANTE NEUF MILLE CINQ CENTS DOLLARS (49 500 \$)**, sur réception des factures justifiant les coûts et les quittances finales de la part des fournisseurs.

QUE la Ville garantisse cette caution à même les montants annuels versés à l'Association équestre Centaure, soit 12 000\$ / an pour 5 ans.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la ville de Bromont les documents donnant effet à la présente résolution,

ADOPTÉ

2006-04-191

FINANCEMENT D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA CONSTRUCTION D'UN MANÈGE INTÉRIEUR AU SITE OLYMPIQUE

ATTENDU QUE la Société d'Agriculture du comté de Shefford demeure un intervenant privilégié pour la Ville en matière d'activités équestres ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont appuie les efforts de la Société d'Agriculture du comté de Shefford afin de doter le site olympique d'infrastructures permanentes lui permettant de confirmer son leadership sur la scène mondiale du milieu équin ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont reconnaît la part importante, au niveau du développement économique et du rayonnement, que suscite l'activité équestre au niveau mondial ;

ATTENDU QU'un projet de construction d'un manège intérieur unique au Québec pourrait se réaliser ;

3 AVRIL 2006

ATTENDU QUE de nouveaux investissements permettraient d'implanter des programmes annuels d'initiation, de formation et d'entraînement qui apporteraient des retombées mesurables et récurrentes ;

ATTENDU que l'implantation d'un manège intérieur est une suite logique au long historique de succès dans la planification, la construction et l'exploitation des infrastructures équestres ;

ATTENDU QU'une étude préliminaire est nécessaire afin de présenter un document au ministère des Finances, en l'occurrence à Monsieur Audet ;

ATTENDU QU'une subvention de 3,5 millions serait disponible pour la construction du manège et ce, à même les fonds consolidés du Québec, pour promouvoir et soutenir l'activité équestre.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE défrayer les coûts de cette étude pour un montant ne dépassant pas **DIX MILLE DOLLARS (10 000 \$)** versé à la Société d'Agriculture du comté de Shefford à même les surplus accumulés.

ADOPTÉ

2006-04-192

**SUBVENTIONS ACCORDÉES À DES ORGANISMES À BUT NON
LUCRATIF**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier, Francis Deveault, à payer les sommes suivantes à ces organismes à but non lucratif à titre de subventions :

- Fondation Massey-Vanier « secteur anglophone » : **250 \$**
- Fondation Massey-Vanier « secteur anglophone » : **250 \$**
- Fonds d'appréciation du Primaire Davignon : **200 \$**

ADOPTÉ

3 AVRIL 2006

2006-04-193

**CONTRAT DE VENTE PAR LA VILLE DE BROMONT À MONSIEUR
GILLES DUPUIS ET MADAME MARYSE LAMIRANDE DU LOT
3 346 572 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SUITE À UNE SOUMISSION
PUBLIQUE (RUE DRUMMOND)**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie de l'acte de vente par la Ville de Bromont à Monsieur Gilles Dupuis et Madame Maryse Lamirande du lot 3 346 572 du cadastre officiel du Québec, suite à une soumission publique (rue Drummond) ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse ou, en son absence le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ledit acte de vente.

ADOPTÉ

2006-04-194

**FONDATION DES MALADIES DU CŒUR DU QUÉBEC : DEMANDE
DE SOLLICITATION**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la Fondation des maladies du cœur du Québec à effectuer de la sollicitation de porte à porte dans la Ville de Bromont, du 24 avril au 26 mai 2006.

ADOPTÉ

2006-04-195

**PERMANENCE DE MONSIEUR CLAUDE SAVOIE À TITRE
D'OPÉRATEUR ET HOMME D'ENTRETIEN AUX LOISIRS**

ATTENDU QUE Monsieur Claude Savoie a été pris à l'essai pour une période de 6 mois depuis le 19 septembre 2005 et qu'en date du 27 mars 2006, un rapport d'évaluation a été déposé par Monsieur Ronald Caron, directeur du

3 AVRIL 2006

Service de loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC), à l'entière satisfaction de la Ville ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder à Monsieur Claude Savoie sa permanence et ainsi le statut d'opérateur et homme d'entretien loisirs, classe 4, an 1, selon la convention collective des syndiqués bleus blancs de la Ville de Bromont en vigueur et ce, à partir du 19 mars 2006.

ADOPTÉ

2006-04-196

EMBAUCHE D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE

ATTENDU QUE Monsieur Jacques Laporte était engagé comme contractuel, à titre d'agent du développement de la culture et du tourisme, sous la résolution 2006-01-024;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'annuler la résolution 2006-01-024 qui entérinait ledit contrat et d'embaucher Monsieur Jacques Laporte, toujours à titre d'agent du développement de la culture et du tourisme, mais comme employé syndiqué, au taux horaire de 16,50 \$ selon la convention collective des syndiqués bleus blancs de la Ville de Bromont en vigueur et ce, à partir du 13 mars 2006 jusqu'au 30 juin 2006.

ADOPTÉ

N.M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR DANIEL FILION, ING. DU
MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DIRECTION DE L'EST DE LA
MONTÉRÉGIE, CONCERNANT L'ÉTUDE DE DRAINAGE DE LA
ROUTE 241 (RUE SHEFFORD)**

3 AVRIL 2006

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Daniel Filion, ingénieur du Ministère des Transports, direction de l'Est de la Montérégie, concernant l'étude de drainage de la route 241 (rue Shefford).

N.M.

**DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DU COMITÉ DE LA
FAMILLE DE BROMONT TENUES LES 20 DÉCEMBRE 2005 ET 13
JANVIER 2006.**

Les membres du Conseil ont pris connaissance des comptes rendus du comité de la famille de Bromont tenues les 20 décembre 2005 et 13 janvier 2006.

2006-04-197

TRANSFERT BUDGÉTAIRE À LA SODEB

ATTENDU QUE la SODEB a octroyé le mandat à la firme Zen Design et Communications pour le développement d'outils promotionnels et d'un site Internet pour promouvoir le parc industriel de haute technologie ;

ATTENDU QUE le premier versement (1/3) est dû à la signature du contrat ;

ATTENDU QUE la SODEB doit rembourser la portion octroyée par la Ville pour le projet d'étude du parc industriel subventionné en partie par le Ministère du développement économique, de l'innovation et de l'exportation.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser un transfert budgétaire à la SODEB au montant de **TRENTE-DEUX MILLE (32 000.00 \$)**.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Madame Annie Gaudreau dépose une lettre relativement à la construction du boulevard de Montréal. Elle demande qu'il y ait un écran d'arbres afin de faire diminuer la pollution et le bruit.
- Monsieur Jean-Pierre Barret s'informe sur l'embauche d'un agent de développement (sujet numéro 9.2 de l'ordre du jour).

3 AVRIL 2006

- Monsieur Pierre Brassard s'inquiète du développement du centre de ski.
- Monsieur Lucien Lortie demande quand la rue Shefford sera nettoyée. Il demande de faire du paillis avec les broussailles qui sont coupées à la place de les faire brûler. Il demande aussi que la piste cyclable à l'arrière de sa résidence soit nettoyée.
- Monsieur Michel Renaud est satisfait des démarches entreprises par le Conseil dans le but de changer de MRC. Il est lui aussi inquiet du développement du centre de ski.
- Monsieur Arnaud Monpetit souligne qu'à cause de la construction du boulevard de Montréal, le terrain de basket ne pourra pas être utilisé. Il demande qu'un autre emplacement soit trouvé, afin que les amateurs de cette activité puissent pratiquer leur sport.

2006-04-198

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, O. M. A., GREFFIER